

Causes et procédures de divorce depuis la loi du 26 mai 2004

Par **laumar**, le **09/03/2005** à **20:31**

Bonjour!

Pourriez vous m'aider pour cette dissertation ?

En effet, je me dis que le plan suivant ne va pas du tout:

- I) un divorce "consensualisé"
- II) un divorce aux tort exclusif d'un époux

J'aurai besoin de votre aide pour éclaircir la problématique et le sujet.
merci

Par **Olivier**, le **09/03/2005** à **20:52**

bon effectivement ça va pas du tout
je verrais plutôt un truc du genre :

I. Une tentative de dédramatisation des causes du divorce...

- A. Vers un divorce apaisé et accéléré
- B. Le maintien nécessaire du divorce pour faute

II. L'accélération des procédures

là je prendrais procédure par procédure (mais comme je suis pas expert de la réforme du divorce je pense que t'en cours te renseignera plus sur le plan que moi)

Par **germier**, le **10/03/2005** à **21:00**

tentative de dédramatisation ??? je suis septique (comme la fosse the not found or type unknown)
donc l'apaisement???

l'accélération des procédures on peut en douter : l'engorgement des tribunaux
maintien nécessaire du divorce pour faute : je m'interroge sur le nécessaire;et puis
l'appréciation de la faute relève du pouvoir souverain du juge

[b:22hsoozr]simple avis d'un vulgaire et ancien praticien:[/b:22hsoozr]

sur le plan procédure, j'avais une préférence pour le divorce pour faute (vie commune intolérable et maintien du lien conjugal insupportable) et tu pars ensuite sur l'art 246 parce que des juges au motif qu'il y a accord estiment qu'il n'y a pas urgence inconvénient du consentement c'est l'obligation de partager et liquider le régime matrimonial, donc de payer les droits de partage